

**AVIS PUBLIC**

**PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÉSOLUTION PP-073 - 11875, avenue Bellevois**

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 13 avril 2026, le conseil d'arrondissement a adopté la résolution suivante :

Résolution PP-073 afin d'autoriser la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages comprenant huit logements pour le 11875, avenue Bellevois, soit le lot 1 845 542 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Cette résolution entre en vigueur immédiatement et est déposée au bureau du secrétaire d'arrondissement où elle peut être consultée.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord,

---

M. Marc-Aurèle Aplogan  
Secrétaire d'arrondissement  
Le 14 avril 2026